



Les fonctions du SST

LE SST doit :

Avant l'accident

- ✓ connaître les risques propres à son entreprise
- ✓ Être en relation avec les agents de sécurité, l'infirmier
- ✓ Connaître l'emplacement du matériel de secours, du registre d'hygiène et de sécurité
- ✓ Faire remonter des observations à l'encadrement et aux instances chargées de la prévention

Pendant l'accident

- ✓ avoir les connaissances et les réflexes suffisants pour se protéger soi-même et autrui, alerter et porter secours à la victime.
- L'intervention du SST est limitée dans :
- le temps (quelques minutes qui suivent l'accident)
 - l'espace (principalement l'entreprise) mais comme tout autre citoyen il doit porter secours à toute personne en danger (art. 223-6 du code pénal)
 - les moyens : le délai d'intervention très court compense le peu de moyens dont il dispose. Le 3 premières minutes sont cruciales.

Après l'accident :

- ✓ prévenir les risques de « sur-accident », en particulier en cas d'électrification, d'incendie, d'atmosphère toxique

Le SST est donc un acteur de la prévention des risques professionnels

